



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/172
27 février 1998

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 27 FÉVRIER 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA TUNISIE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Comme suite à la publication de la note du Secrétaire général relative à la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi (S/1997/44), j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement tunisien souhaite le maintien sur la liste citée ci-dessus des deux questions suivantes, à savoir :

a) La lettre en date du 1er octobre 1985, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17509) ;

b) La lettre en date du 19 avril 1988, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/19798).

Je vous saurais vivement gré de bien vouloir faire publier la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la
Tunisie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Ali HACHANI
